N°19 - Juillet 2007

La lettre de l'APCM

Lettre bimestrielle de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

Le mot du Président

Pour un Parlement attentif aux entreprises artisanales

Pour l'artisanat, l'attente est forte. Au cours des cinq dernières années, l'environnement des entreprises artisanales a été très sensiblement amélioré. Il faut aller encore plus loin pour développer croissance et emploi.

Les espoirs des entreprises artisanales sont connus. Largement évoqués lors de la campagne présidentielle, leurs préoccupations touchent l'ensemble de l'économie : la réduction des charges sociales et la simplification du code du travail. D'autres sont plus spécifiques, par exemple la reconnaissance de l'entrepreneur individuel.

L'image de la Première entreprise de France est excellente, les Français plébiscitent le modèle d'entreprise à taille humaine de l'artisanat ; pour autant, les jeunes ne sont pas assez nombreux à s'engager dans nos métiers. Cette situation n'évoluera qu'avec une modification profonde des dispositifs d'orientation scolaire.

Nous avons confiance. Le président de la République n'a-t-il pas déclaré que « c'est grâce aux petites entreprises que le pays retrouvera le chemin de la croissance ».

Alain Griset

Credits: ESA/CNES/ARIANESPACE-Service Optique CSG

Sommaire

L'artisanat, des enjeux pour l'emploi 2
→ Chaque année le secteur embauche 100 000 personnes. 300 000 actifs partiront à la retraite dans les 10 ans à venir.

DR

Tribune 3
Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur

Evénement 4
→ 6ème semaine de la création reprise d'entreprises artisanales du 22 au 28 novembre 2007.

Sécurité routière 4
→ Les premiers lauréats du concours « Apprenti : apprends la route comme ton métier » ont été récompensés le 6 juin.

En bref…

L'artisanat, moteur de l'économie française

L'artisanat rassemble 3 millions d'actifs en France et compte 920 000 entreprises. Avec 100 000 embauches chaque année et le départ à la retraite de 300 000 actifs dans les 10 ans à venir, ce secteur est créateur et générateur d'emplois. Le secteur de l'artisanat se définit par la taille de ses entreprises à leur création (moins de 10 salariés) et par les activités exercées. Son chiffre d'affaires est évalué à environ 300 milliards d'euros.

Des entreprises à taille humaine

Plus de 50 % sont des entreprises individuelles, les entreprises artisanales, dans leur majorité, employant moins de 10 salariés. Elles peuvent dépasser ce seuil et rester inscrites au Répertoire des Métiers. Qualifiés dans leur métier, les artisans sont les dépositaires de nombreux savoir-faire transmis essentiellement par l'apprentissage.

Des activités diversifiées

Réparties dans 510 activités, les entreprises artisanales appartiennent pour 40 % au secteur du bâtiment, 31 % au secteur des services, 17 % au secteur de la production et 12 % au secteur de l'alimentation.

Des entreprises sur tout le territoire

Présentes sur l'ensemble du territoire, les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie locale.
Leur répartition homogène sur l'ensemble des territoires urbains et ruraux est un enjeu de développement.

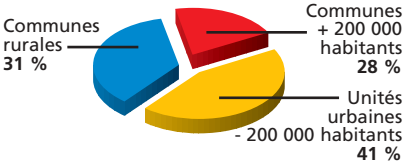

Dans les départements d'Outre-mer, l'artisanat est le moteur essentiel de l'activité économique locale.

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

L'artisanat, des enjeux

« C'est grâce aux petites entreprises que le pays retrouvera le chemin de la croissance ». Les conditions de la reconquête des marchés, du retour au plein emploi et de la croissance reposent sur des réformes importantes. Certaines sont particulières aux entreprises artisanales. Elles sont préconisées par l'APCM, les 107 chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) et les 22 chambres régionales (CRMA).

L'entreprise prioritaire

La petite entreprise a besoin de la traduction juridique de ses spécificités. Or, il manque aux 450 000 chefs d'entreprises artisanales en nom propre un statut juridique approprié.
Les pouvoirs publics doivent améliorer leur vision de l'entreprise et passer d'une culture de la sanction à celle de l'accompagnement, l'intervention, en amont, des chambres consulaires servant à surmonter les difficultés.

L'apprentissage, vecteur de la transmission des métiers

L'artisanat forme la moitié des apprentis, soit 170 000 jeunes par an. Ils disposent, depuis 2005, d'un statut sensiblement revalorisé.
Cependant l'apprentissage doit s'appuyer sur une orientation renouvelée des jeunes, l'encouragement de la fonction formatrice de l'entreprise et le développement de la mobilité des apprentis dans l'Union européenne.
Il doit aussi bénéficier d'un mode de financement réformé car il repose actuellement sur les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les Régions, la taxe d'apprentissage bénéficiant peu aux CFA.

> La moitié des apprentis français, soit 170 000 jeunes par an, sont formés par l'artisanat.

Une concurrence équilibrée

La réforme de l'assiette des cotisations sociales est indispensable pour favoriser l'embauche de dans l'entreprise artisanale. Parmi les solutions avancées, la TVA sociale aurait l'avantage de rétablir les conditions d'une

Il manque aux 450 000 chefs d'entreprises artisanales en nom propre, un statut juridique approprié.

x pour l'emploi

plus juste concurrence face aux produits importés.
L'ouverture des commerces le dimanche, si elle était généralisée, serait une grave distorsion à la concurrence car elle placerait l'artisan, qui doit répartir son temps entre la fabrication et la vente, en situation très défavorable.

L'animation économique des territoires

Le monde rural compte aujourd'hui plus d'entreprises artisanales que d'exploitations agricoles. Les artisans participent activement au dynamisme économique, assurent un service de proximité et un lien social.
Ils attendent une égalité de traitement qui encourage leur présence sur ces territoires. Le maintien des artisans en centre-ville est également primordial.

Pour ce faire, de nombreuses communes mettent en place, avec les chambres de métiers et de l'artisanat, une démarche partenariale dédiée à leur maintien et à leur développement.

Agir au niveau de l'Europe

La déclaration finale de la 4ème conférence européenne sur l'artisanat et les petites entreprises (16-17 avril 2007) a replacé les entreprises de moins de vingt salariés, qui représentent près de 90 % des entreprises européennes, au cœur de la construction européenne.

L'application du principe « Pensez aux petits d'abord », réaffirme leur rôle incontournable et demande aux pouvoirs publics européens et nationaux de tenir compte de leurs spécificités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

La présidence française du Conseil de l'Union, au second semestre 2008, sera une étape majeure vers cet objectif qui mobilisera pleinement le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. ■

Tribune

Hervé Novelli

Secrétaire d'Etat chargé des Entreprises et du Commerce extérieur.

Vous venez de prendre vos fonctions de secrétaire d'Etat aux Entreprises et au Commerce extérieur. Quelles sont vos priorités ?

La réunion dans une même compétence ministérielle des entreprises et du commerce extérieur est une formidable opportunité. Cela va nous permettre d'engager une politique globale et cohérente agissant sur tous les leviers et permettant d'améliorer l'environnement des entreprises. L'artisanat, étant la 1ère entreprise de France, avec plus de 920.000 artisans, constituera un des volets prioritaires pour mon action.
Cela revêt une importance d'autant plus grande, que j'ai dirigé une PME pendant 25 ans, dans l'Indre-et-Loire, et que je suis fils d'artisan. Je connais ainsi les problématiques auxquelles sont confrontés les entrepreneurs, et je sais que leur dynamisme est déterminant dans le développement de l'activité, de la création d'emploi et de la compétitivité de l'économie française.
J'ai commencé à rencontrer les représentants des artisans pour identifier les vecteurs de changement et apporter des réponses concrètes à leurs attentes. Je pense notamment aux entrepreneurs individuels très présents dans le monde de l'artisanat.

Quel sera l'impact de la loi Travail, Emploi et pouvoir d'achat sur les petites entreprises et les artisans ?

Le projet de loi comporte un large volet qui leur est destiné. Il vise à renforcer la valeur travail et à relancer la croissance en jouant sur le levier fiscal et les charges sociales.
Il encourage ceux qui veulent travailler plus à le faire, en prévoyant notamment l'exonération d'impôts et de charges sur les heures supplémentaires. Ainsi, elles seront mieux payées pour le salarié, ce sera du brut net d'impôt. Elles seront aussi moins lourdes pour l'employeur grâce à l'exonération forfaitaire de charges. Enfin, personne ne paiera plus de 50% d'impôts directs grâce au bouclier fiscal.
Le projet de loi vise aussi à rendre les investissements dans les PME à 75% déductibles de l'ISF à hauteur de 50K€. Ainsi, les redevables de l'ISF seront incités à investir dans les PME. J'attends de ce texte qu'il agisse comme un « accélérateur » de croissance économique, synonyme de créations d'activité et d'emplois.

Brèves européennes

Une semaine européenne de l'artisanat

En route pour une semaine européenne de l'artisanat et un grand programme de mobilité pour les apprentis à l'horizon 2009.

Deux grands chantiers sont ouverts à l'issue des dix-neuvièmes rencontres des chambres de métiers françaises et allemandes réunies du 13 au 15 juin dernier à Dortmund sur le thème « les missions des chambres dans l'Europe de demain ».
Un thème d'actualité à l'heure où l'Union européenne vient de reconnaître le rôle capital des entreprises artisanales et des petites entreprises dans la construction européenne.

A l'actif de la réussite de ces rencontres : une forte participation de plus de trois cents représentants des chambres de métiers françaises et allemandes, la présence de Madame Le Bail, directrice générale adjointe à la DG Entreprises de la Commission européenne, les engagements pris en faveur d'un programme communautaire de mobilité des apprentis à l'horizon 2009, l'annonce d'une semaine nationale européenne de l'artisanat et la volonté de renforcer le rôle de guichet unique des chambres de métiers. Les engagements pris illustrent le regard nouveau porté sur l'artisanat et l'ambition partagée de construire avec l'artisanat et ses représentants l'Europe de demain.

S. Schleyer, Directeur général de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat allemandes (DHKT) ; A. Storm, Secrétaire d'Etat chargé de l'Education et de la Recherche ; O. Kentzler, Président du DHKT ; A. Griset, Président de l'APCM ; F. Moutot, Directeur général de l'APCM.

ZDH

Impulsions actions

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Assemblée Permanente

Evénement

6ème semaine de la création-reprise d'entreprises artisanales

En 2006, 67 000 personnes ont créé une entreprise artisanale. Quelque 15 000 entreprises viables sont à reprendre chaque année. Les CMA soutiennent et accompagnent cette dynamique de leur savoir-faire : information ciblée et récurrente sur les potentialités offertes par l'artisanat, conseils personnalisés aux porteurs de projets.
Dédiée aux porteurs de projet, créateurs et repreneurs d'entreprises, la semaine nationale la création-reprise d'entreprises artisanales constitue un moment fort pour promouvoir l'offre de services du réseau des CMA en matière d'accompagnement à la création reprise d'entreprise.
Cette sixième édition sur le thème **« Transmission reprise : une chance pour l'avenir »**, qui aura lieu du 22 au 28 novembre 2007, sera l'occasion pour les CMA de rappeler que l'accompagnement du créateur est primordial pour la pérennité de l'entreprise et que la reprise d'entreprise est une excellente opération. ■

En savoir plus : www.artisanat.fr

Concours

« Apprenti : apprends la route comme ton métier »

APCM

Les premiers lauréats du concours *« Apprenti : apprends la route comme ton métier »* ont été récompensés le 6 juin, lors de l'assemblée générale de l'APCM, par des prix allant de 1000 à 5000 euros et, pour certains d'entre eux, par des billets d'entrée au grand prix de France de Formule 1.

L'objectif de cette opération, organisée en partenariat avec la Délégation interministérielle à la sécurité routière (DISR) et MAAF Assurances, est de valoriser la prévention auprès de 170 000 apprentis dont la formation en alternance accroît la fréquence des déplacements. Avec 55 % d'accidents mortels, l'insécurité routière est la première cause de décès au travail. La population des apprentis est particulièrement exposée en raison d'incessants déplacements motorisés entre domicile, CFA et lieu de travail. ■

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
La Lettre de l'APCM • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Secrétariat de rédaction : Elisabeth De Dieuleveult - Isabelle Pouget-Abadie - Céline Rioufol-Vasselle • APCM - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél. : 01 44 43 10 91 - Fax : 01 44 43 10 46 • Tirage : 4 000 exemplaires • Editeur : Edimétiers - Tél. : 01 42 74 28 78 • Création Graphique : Christophe Brugère • Impression : Champagnac • ISSN 1950-8093 • Abonnement annuel (6 numéros) : 15 euros

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat : 0825 36 36 36